



Processus simplifié - Travailleurs qualifiés (fédéral) et gens d'affaires

Appendice A - Kingston

Payez les frais

Voir la section sur les frais sur le site Web ou le *Guide à l'intention des travailleurs qualifiés* ou le *Guide à l'intention des gens d'affaires* pour calculer vos frais. Comme le taux de change varie, vous devez payer les droits en devises canadiennes, au moyen d'une traite bancaire venant d'un établissement financier au Canada, où elle sera encaissée. Libellez la traite à l'ordre du « Receveur général du Canada ». Inscrivez votre nom et votre adresse au dos de la traite. Assurez-vous d'avoir envoyé le bon type de traite bancaire, à défaut de quoi, votre demande vous sera retournée. **N'envoyez pas d'espèces par la poste.**

Postez la demande

Placez tous vos documents dans une enveloppe cachetée et expédiez-la à l'adresse suivante :

**Haut Commissariat du Canada
Immigration Affairs Branch
3 West King's House Road
P.O. Box 1500
Kingston 10
Jamaica, West Indies**